ANNEVE D. Madèla du favraul	laiva à aanaawyay à la dianaaitian du		
Formulaire à conserver à la difacturation de la spécialité	isposition du médecin conseil par le	u médecin conseil par le pharmacien hospitalier e pharmacien hospitalier, entièrement complété p inscrite au § 4780200 du chapitre l'	oréalablement à la
	aire (nom, prénom, N° d'affiliation)		
II – Eléments à attester par un	médecin spécialiste en gynécologi	ie-obstétrique responsable du traitement :	
	nédecine de la reproduction A ou B, c	cologie-obstétrique, attaché à ou affilié à un hôp certifie que la patiente mentionnée ci-dessus est âg	
ou normo-gonadotrophique, ayar lutéinique. J'atteste qu'un traitem jours après la fin d'un traitement obtenues par l'administration de d	nt pour conséquence une <u>anovulation</u> , lent préalable par le citrate de clomifèr t de 5 jours avec le citrate de clomifè citrate de clomifène, par une absence d	éveloppement folliculaire, et présente une insuffisan, ou une maturation insuffisante du follicule entraîna ne s'est montré inefficace, soit par une absence d'ou ne administré à la dose de 150 mg par jour, soit, et grossesse après au moins 6 cycles menstruels tratt par gonadotrophines est limité à un maximum de	ant une insuffisance vulation dans les 10 en cas d'ovulations aités.
préalable pendant au moins 6 c d'endométriose modérée, ou d'ur	cycles menstruels. J'atteste égalemen n cas documenté de sub-fertilité modér	ne. J'atteste une inefficacité démontrée du citrate de t qu'il s'agit d'un cas documenté d'infertilité inexplicée masculine. t par gonadotrophines est limité à un maximum de	quée de la femme,
	a été accordé e : பப / பப / பபபப (mentionner la	du § 4780200) pour ces 6 cycles à traiter e à la patiente susmentionnée, selon les disposition date d'autorisation). J'atteste avoir complété cette	ns des points 1. ou
		uel des 6 cycles avec remboursement o se rapporte le nombre d'unités de FSH qui es	
présente facturation mensuelle :		se rapporte le nombre d'unites de l'est qui es	t concerne par la
Cycle concern	né Date de début o traitement	Nombre d'unités FSH administrées (UI), avec un maximum de 1200 UI de FSH par cycle	;
1 2			_
3			
4			_
5			-
	ition du médecin-conseil les éléments	de preuve démontrant que la bénéficiaire se trouv	→ /e dans la situation
		e cette bénéficiaire nécessite de recevoir le rem pour le nombre d'unités de	
III- Identification du médecin s	spécialiste en gynécologie-obstétri	que (nom, prénom, adresse, NªNAMI) :	
	(nom)		

	(CACHET)	 (SIGNATURE DU MEDECIN)
	(date)	
1	(N°INAMI)	
	(prénom)	
	(nom)	